



## **Atari Token : clôture anticipée de la vente publique et démarrage de la cotation de l'Atari Token le 2 novembre 2020**

- **La vente publique de l'Atari Token a été clôturée par anticipation ; le prix offert était de \$0,25 par Atari Token**
- **La cotation débute le 2 novembre 2020 sur Bitcoin.com Exchange**
- **Intégration de l'Atari Token avec de nouveaux partenaires, dont opensea.io l'un des principaux sites d'échange de NFT sur le blockchain**

**Paris, le 2 novembre 2020** – Le Groupe Atari, l'un des éditeurs et producteurs de divertissement interactif les plus reconnus au monde, annonce aujourd'hui la clôture anticipée de la vente publique et le début de la cotation de l'Atari Token (ATRI) le 2 novembre 2020. La vente publique et la cotation constituent deux étapes importantes dans le projet blockchain d'Atari, assurant de la liquidité pour les détenteurs de tokens, et ouvrant la route pour de futures collaborations et le développement de l'écosystème Atari blockchain.

La vente publique était fixée à 0,25 USD par Atari Token. Il y avait 4 millions de tokens offerts à la vente, avec un plafond de \$1 million de dollars. Bitcoin.com a annoncé la clôture anticipée le 29 octobre 2020, les tokens ayant été tous vendus : <https://twitter.com/BitcoinComExch/status/1322231340171960321>

La cotation de l'Atari Token sur Bitcoin.com Exchange débute ce lundi 2 novembre 2020.

Le groupe Atari a récemment conclu de nouveaux partenariats pour continuer le développement, déployer les cas d'utilisation opérationnels et amplifier l'adoption de l'Atari Token à travers l'écosystème du divertissement interactif et de la blockchain. Ainsi, le Groupe annonce l'intégration effective de l'Atari Token avec le site opensea.io, l'un des premiers sites d'achat / vente de Non Fungible Tokens (« NFTs »). L'Atari Token peut être utilisé pour acheter des NFTs sur ce site. La liste de ces partenariats est disponible sur [www.atarichain.com](http://www.atarichain.com).

La plateforme d'échange Atari sera ouverte une fois les premières journées de cotation réalisées sur Bitcoin.com Exchange, afin de parvenir à une meilleure synchronisation avec les prochaines étapes du projet.

De plus amples informations sur l'Atari Token sont disponibles sur le site internet dédié : [www.atarichain.com](http://www.atarichain.com).

### **Avertissement :**

Il existe toujours une incertitude inhérente à la réalisation de ces projets, de leur budget d'exploitation et de leur plan de financement, et la non-réalisation des hypothèses peut avoir une incidence sur leur valeur.

### **A propos d'Atari**

Atari, constitué d'Atari SA et de ses filiales, est un Groupe global de divertissement interactif et de licences multiplateforme. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et/ou gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command® ou Pong®. De cet important portefeuille de propriétés intellectuelles Atari tire des jeux attractifs en ligne pour les smartphones, les tablettes, les autres terminaux connectés. Atari développe et distribue également des loisirs interactifs pour les consoles de jeux de Microsoft et Sony. Atari met également à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence via d'autres médias, des produits dérivés et l'édition. Plus d'information sur : [www.atari.com](http://www.atari.com) et [www.atari-investisseurs.fr](http://www.atari-investisseurs.fr). Les actions

Atari sont cotées en France sur Euronext Paris (Compartiment C, Code ISIN FR0010478248, mnémo ATA), en Suède sur Nasdaq First North sous la forme de certificats de dépôt (Code ISIN SE0012481232, Ticker ATA SDB) et sont éligibles au programme Nasdaq International aux Etats-Unis (Compartiment OTC - Ticker PONGF).

### **Contacts**

Atari - Philippe Mularski, Directeur financier  
Tel +33 1 83 64 61 57 – [pm@atari-sa.com](mailto:pm@atari-sa.com)

Calyptus - Marie Calleux  
Tel + 33 1 53 65 68 68 – [atari@calyptus.net](mailto:atari@calyptus.net)

*Ceci est une information qu'Atari SA est obligé de publier en vertu du règlement européen sur les abus de marché (MAR). L'information a été soumise pour publication par les personnes de contact mentionnées ci-dessus, le 2 novembre 2020 à 8h30 CET.*